

11^E JOURNÉE INTERNATIONALE DES MÉDECINS DENTISTES Des dents "biométriques" pour les Algériens

Par Abdelkrim AMARNI - Dimanche 15 Juin 2014 00:00

Taille du texte : 

La prise d'empreinte optique numérisée de la denture humaine va-t-elle détrôner, voire évincer le métier de prothésiste dentaire ? Tout porte à le croire si cette invention qui date tout de même de 40 années, venait à être largement appliquée en Algérie.

Pour l'heure, seuls quelques dentistes que l'on compte sur les doigts d'une seule main l'exercent en Algérie alors qu'elle ne l'est qu'à hauteur de 15% à peine aux Etats-Unis et l'est seulement de 3% en Europe.

Donc, dans un avenir proche, «fini les empreintes de la bouche avec une pâte au mauvais goût et autres sensations pour le moins inconvenantes», expliqué à L'Expression le Dr Jean-Luc Berruet de Strasbourg (France) qui a présenté une communication sur cette technique nouvelle «révolutionnaire» inventée par le Pr français, François Duret et qui a été mise au point selon le système allemand «Cerec». Il s'agit, dit-il d'une caméra de prise d'empreinte optique qui transmet au praticien des observations en trois dimensions. Donc fini également, les manipulations manuelles du praticien.

Parmi les communications présentées, on relève celle ayant trait à l'hygiène dans un cabinet dentaire décliné par le Dr Pascal Karsenti de Toulon (France). Il a cité un dentiste français qui a été condamné pour contamination à l'hépatite C après utilisation d'instruments « rotatifs rouillés et non stérilisés». Il a recommandé à tous le praticiens de disposer sous la main d'autoclaves (appareils de stérilisation) et appelé à une « interdiction d'exercice en l'absence de ce précieux appareil». S'entretenant avec L'Expression dont le représentant était orienté par le Dr Bouguerra, le Dr Djamel Addoun, président de l'Ordre des médecins dentistes d'Alger, a insisté sur la formation scientifique recommandée par ce séminaire qui se tient à la fin de l'année universitaire 2013/2014. Il a souligné l'obligation de formation de chaque médecin, toutes branches confondues, et d'en faire «un droit et un devoir» conformément au Code de déontologie. Il a invité les séminaristes présents à cette journée de «perpétuer ces habitudes» de formation. Il a, par ailleurs précisé que des attestations de formation sont délivrées à Alger depuis trois ans environ aux médecins qui viennent de toutes les régions d'Algérie. Citant le Canada, il a indiqué que tout médecin de ce pays, toutes branches confondues, se doit de suivre une formation de 40 heures par an, qu'il doit chercher lui-même. Les autres communications avaient trait aux infections associées aux soins dentaires et à une analyse des risques liés aux cabinets dentaires publics de la ville de Batna (Est) en 2012/2013 par la grille Amdec (Analyse des modes de défaillance, de leurs effets et de leur criticité).

<http://www.lexpressiondz.com/actualite/196753-des-dents-biometriques-pour-les-algeriens.html>